

N°18

Objet :

**MODIFICATION
D'AUTORISATIONS
PROGRAMMES ET
CREDITS DE PAIEMENT** DE
DE

Rapporteur :
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

11 AVRIL 2023

Date de la Convocation :

4 AVRIL 2023

Date d'affichage de la
convocation :

4 AVRIL 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 11 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Landry NKOUKA MILANDOU, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Jean-Paul DEMAREZ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Fatiha YAHIAOUI	pouvoir à	Nicole MARTIN
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT
Louis-Armand VIREY	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Maeva CRUZ

VOTE :

MAJORITE

5 abstentions

(Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2023

N° 018

OBJET : MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2311-9 ;
Vu le Règlement financier et budgétaire adopté par délibération n°19 du conseil municipal du 6 avril 2022,
Vu la délibération n° 20 du conseil municipal 6 avril 2023 relative au vote du PPI,
Vu la délibération n° 16 du conseil municipal 11 avril 2023 relative au vote du budget 2023,
Vu l'avis de la Commission Finances et Développement économique du 3 avril 2023,

Considérant la nécessité de mettre à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement au vu de l'évolution des travaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

- **ARTICLE 1 : ACCEPTE** la modification des autorisations de programmes et des crédits de paiements tels que détaillés en annexe ;
- **ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits de paiements ouverts au budget 2023 sont inscrits au budget 2023 sur les quatre opérations concernées.

Fait et délibéré à Achères, le 11 avril 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire



Délibération publiée le :

17 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230411-018DEL23_APCP-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.

ANNEXE : DETAIL AUTORISATIONS DE PAIEMENTS- CREDITS DE PAIEMENTS :

Libellé de l'opération	Coût total de l'opération*	Réalisé avant création de l'AP	Montant de l'Autorisation de Programme	Réalisé après création de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DIVERS TRAVAUX SCOLAIRE_20220002	1 840 091	0	1 840 091	141 212	498 879	400 000	400 000	400 000
NOUVELLE ECOLE _20220001	7 304 913	1 002 595	6 302 318	938 670	5 363 648	0	0	0
CTM_20220003	9 639 070	1 142 172	8 496 898	3 498 075	3 998 823	1 000 000	0	0
CHARPENTE MAIRIE_20220004	650 000	0	650 000	0	50 000	300 000	300 000	

*Les opérations ont commencé avant le vote des autorisations de programmes (non obligatoire avant 2022). Une partie du coût de l'opération a donc été payée avant la création de l'AP.

Libellé de l'opération	Montant des subventions (recettes versées à la commune)	Encaissements	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025	Subvention 2026
DIVERS TRAVAUX SCOLAIRE_20220002	400 000		0		200 000	200 000
NOUVELLE ECOLE _20220001	3 612 687	273 806	3 338 881			
CTM_20220003	2 600 000	1 000 000	1 330 264	269 736		
CHARPENTE MAIRIE_20220004	0		0			

Libellé de l'opération	Total du FCTVA	FCTVA 2023	FCTVA 2024	FCTVA 2025	FCTVA 2026	FCTVA 2027
DIVERS TRAVAUX SCOLAIRE_20220002	301 849	23 164	81 836	65 616	65 616	65 616
NOUVELLE ECOLE _20220001	1 198 298	318 445	879 853			
CTM_20220003	1 581 193	761 186	820 007			
CHARPENTE MAIRIE_20220004	106 626			57 414	49 212	

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230411-018DEL23_APCP-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.